

## **Motion protestant contre le prélèvement des réserves des Agences Locales pour l'Emploi (ALE)**

Le Collège Communal d'Oupeye réuni ce 24 novembre 2011 :

A pris connaissance de l'AR du 2/10/2011 par lequel le gouvernement fédéral entend opérer une lourde ponction sur les moyens des Agences Locales pour l'Emploi.

Cette ponction sera bien plus lourde encore pour celles qui, faisant preuve d'initiative et d'audace, ont créé en leur sein une section Titres Services.

Il constate qu'en établissant un mode de calcul différencié pour ce qui concerne les activités spécifiques des ALE d'une part et des activités de leur section de Titres Services d'autre part, **l'Arrêté Royal pénalise particulièrement les ALE qui ont contribué à la politique de création d'emploi** en créant une telle section.

Considère que **l'Arrêté Royal constitue une atteinte au principe d'égalité** en ce qu'il n'organise le prélèvement relatif aux activités des titres services qu'à l'encontre des seules Agences Locales pour l'Emploi ;

En conséquence :

Le Collège communal soutient les travailleurs de l'ALE d'Oupeye ainsi que son conseil d'administration et souhaite que des solutions soient trouvées pour assurer la pérennité de ces emplois locaux.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL :

Le Secrétaire Communal,

Pierre BLONDEAU

Le Bourgmestre,

Mauro LENZINI